

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'innovation et d'Internationalisation a été voté le 30 mars 2017 en commission permanente de la Région Hauts-de-France.



Il s'agit d'un document cadre permettant de développer la stratégie de développement économique qui sera mise en place par la région sur son territoire. Il se substitue aux SRDE existant préalablement dans les régions.

Il est issu de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. (Loi NOTRe). La Loi NOTRe intronisait les nouvelles régions comme chef de fil du développement économique *"La région est la collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique."* et ces orientations sont consignées dans le SRDEII, notamment *"en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional. Il définit les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire, en s'appuyant notamment sur les propositions formulées au cours des conférences régionales de l'économie sociale et solidaire"*. Enfin, le *"le schéma organise, sur le territoire régional, la complémentarité des actions menées par la région en matière d'aides aux entreprises avec les actions menées par les collectivités territoriales et leurs groupements"*.

Concrètement, sur le territoire, le SRDEII devient le document cadre de la Région Hauts-de-France, mais également un document cadre pour toutes les autres collectivités territoriales, notamment les EPCI.

Pour la région Hauts-de-France, ce sont 5 dynamiques stratégiques qui ont été retenues :

- La Région pionnière de la Troisième Révolution Industrielle, maritime et agricole
- Euro-HUB : une région commerçante, leader de la distribution et hub logistique européen
- Welcome EU : l'excellence universitaire et tertiaire fait rayonner les Hauts-de-France en Europe
- Génération S : pour un modèle régional innovant de la santé et des services à la personne, leader de la Silver économie
- Créa-HDF : notre Région est attractive !

complétés par 4 plans d'actions (source : <http://www.hautsdefrance.fr/srdeii/> [1]) :

Plan Starter : accompagner les jeunes pousses

L'objectif : sensibiliser sur l'entrepreneuriat, dynamiser les projets de création-reprise d'entreprises par le biais d'aides attractives, s'appuyer sur des partenariats forts pour faire évoluer l'artisanat, multiplier dans notre Région les initiatives propres à l'économie sociale et solidaire.

Plan Booster : favoriser la croissance de nos entreprises

Comment ? Par la mise en place d'aides concrètes à l'implantation, au développement à l'international et à l'innovation.

Plan Emploi : agir pour la priorité n°1 de la Région

Le Plan Emploi s'appuie sur les dispositifs régionaux, comme Proch'Emploi, pour aider au recrutement, accompagner à la reprise durable d'emploi et agir pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Plan Territoires : un développement équilibré, au service de tous

Chaque territoire dispose d'atouts, de potentiels de richesses et de création d'emplois. L'économie des Hauts-de-France se co-construit avec ces territoires, pour réaliser de grands projets structurants : Canal Seine-Nord Europe, Barreau Creil-Roissy, développement des ports... La Région entend donc accompagner le développement de ces territoires, par des actions concrètes : aides combinées aux entreprises, cofinancement des parcs d'innovation, développement des quartiers prioritaires de la ville et des territoires ruraux, dynamisation de l'attractivité des territoires.

Pour la Politique de la ville, la mention des quartiers prioritaires est un atout pour les futurs projets des EPCI sur le développement économique des quartiers et les projets de renouvellement urbain. Le droit commun pourra ainsi être mobilisé au service des quartiers et pour des actions innovantes comme les Tiers-Lieux. Seront aussi développés les espaces de co-working, les actions liées à l'économie sociale et solidaire et la valorisation des atouts des quartiers et des centre-bourgs (p40 et 41 du SRDEII).

Vous trouverez [en ligne](#) [2] et ci-dessous la délibération n°20170444 et le SRDEII voté le 30 mars en séance plénière du conseil régional Hauts de France

Type d'actualités: [Information régionale](#) [3]

Dates: Vendredi 16 juin 2017 - 02:00

Fichiers joints:  [Délibération et SRDEII](#) [4]

Thématiques: [Aménagement du territoire](#) [5]

[Collectivités / Etablissement public](#) [6]

[Développement économique](#) [7]

Territoires : [Région Hauts de France](#) [8]

Publié le 16 juin 2017

URL de la source (modifié le 14/12/2017 - 14:50): <https://www.irev.fr/actualites-0/le-srdeii-adopte-par-la-region-hauts-de-france>

Liens

- [1] <http://www.hautsdefrance.fr/srdeii/>
- [2] http://delibinternet.hautsdefrance.fr/Docs_Pub_NR/CommissionPermanente/2017/03/30/DELIBERATION/20170444.pdf#xml=http://delibinternet.priam.nordpasdecals.fr:80/pdfhits.asp?cmd=pdfhits&DocId=3291&Index=E%3a%5cInetpub%5cwwwroot%5cIndex%5cDELIBINTERNET%5fNR%5fCP%5fPUB%5fIDX&HitCount=2&hits=4e0b+4e4d+&hc=2&req=
- [3] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4317>
- [4] <https://www.irev.fr/sites/default/files/srdeii.pdf>
- [5] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3674>
- [6] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3676>
- [7] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3678>
- [8] <https://www.irev.fr/region-hauts-de-france-1>